



COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord-cadre entre l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'enseignement agricole

Les 6 directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des bassins Rhône-Méditerranée et Corse et l'agence de l'eau s'engagent pour promouvoir les projets innovants et exemplaires des lycées agricoles en faveur de la protection de l'eau et améliorer la formation des élèves et des professionnels sur la gestion de l'eau.

L'agence de l'eau soutiendra des projets innovants et d'envergure portés à l'échelle d'un établissement voire de plusieurs établissements, et qui engagent l'exploitation agricole ou l'atelier technologique dans la gestion qualitative et quantitative de l'eau. Il pourra s'agir par exemple de changements de pratiques sur les zones de captages, de lutte contre les pollutions diffuses, de productions à bas niveau d'intrants, de techniques favorisant la réinfiltration d'eau, etc.

Les initiatives pédagogiques en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable seront favorisées : informer, sensibiliser, responsabiliser les apprenants sur la gestion durable et concertée de la ressource en eau. Enfin, les actions s'adresseront également aux professionnels : agriculteurs et filières agricoles et alimentaires, mais aussi professionnels des espaces verts, collectivités locales, jardiniers amateurs.

Les DRAAF et l'agence de l'eau renforcent ainsi leur collaboration sur des opérations d'économies d'eau ou de lutte contre les pollutions agricoles.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

A propos des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et des établissements d'enseignement agricole

Le territoire des bassins Rhône-Méditerranée et Corse s'étend sur 6 régions administratives : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Grand Est et Corse. Les DRAAF sont les services déconcentrés en région du ministère chargé de l'agriculture. Elles assurent à ce titre l'autorité académique sur les

établissements d'enseignement agricole publics et privés de leur région. Sur le territoire des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, plus de 150 établissements d'enseignement agricole sont concernés.

CONTACTS PRESSE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes : Paulette Poilane • comm.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr 04 78 63 34 13
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr